S.A.S ORBELLO HOLDING ASSAINISSEMENT
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 20 Boulevard de Laval
35 500 VITRE
908 283 526 R.C.S RENNES

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
DU 18 JUILLET 2025

Le dix huit juillet deux mille vingt-cinq,

Monsieur Olivier BAGLIONE, propriétaire de 9 999 actions,

La SAS HOG, propriétaire de 1 action

Représentant la totalité des 10 000 actions composant le capital social de la société **ORBELLO HOLDING ASSAINISSEMENT**

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Transfert du siège social,
- Mise à jour des statuts.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés décide de transférer le siège social du 20 boulevard de Laval – 35500 VITRE à 7 rue du Bois du frou – 72170 MARESCHÉ à compter de ce jour.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision qui précède, la collectivité des associés décide de modifier l'article 4 – SIEGE des statuts, comme suit

ARTICLE 4 - SIEGE

Le siège social de la société est fixé à : 7 rue du bois du Frou – 72170 MARESCHÉ.

Le présent acte sous seing privé constatant les décisions unanimes des associés en date du 18 juillet 2025 sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives sociales. A cet effet, un original des présentes est remis au Président qui le reconnaît.

Mr Olivier BAGLIONE

Sté HOLDING ORBELLO GASCHET – H.O.G